

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS		
C							1,00



INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar.	Total
Total des salaires et assimilés (2)	9904	9904
Déduction 10% ou frais réels	990	990
Salaires, pensions, rentes nets	8914	8914
Revenu brut global	8914	8914
Revenu imposable		
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)		0
Impôt sur le revenu net avant corrections		0
Montant net de votre imposition		0
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net		0

Au vu des éléments que vous avez déclarés,
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 74 363 398 440
Revenu fiscal de référence (25)

**INFORMATIONS CONCERNANT LE
PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019**

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 16/07/2018.

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

[View Details](#)

0,00%
СЕМЬЕ ДЕРН